

SÉANCE DU 22 JUILLET 2025 (13 conseillers présents)

1– DELIBERATIONS APPROUVEES

- Attribution de 100€ de subvention à l'association Patrimoine Vivant entre Terres et Estuaire (APVTE) organisatrice des fêtes de Grands Livres du secteur Saintonge Estuaire.
- Fixation du montant du loyer pour le local commercial du 12, rue de la Seudre : 150 € par mois plus une caution d'un mois accompagné d'un bail d'un an.
- Dépôt d'un dossier de subvention au titre des Amendes de police pour la création d'un cheminement doux sécurisé à la Robinerie.

2– Travaux :

- En voirie
 - o Achèvement des travaux chemin de Fraigne et Allée du Parc au Chaillaud.
Les travaux du chemin de la Robinerie sont programmés en septembre
 - o Aménagement d'un parking près du local de chasse
 - o Création d'un fossé d'assainissement pluvial dans une parcelle entre la Grange Brulée et la Bertaudrie pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales dans ce secteur en attendant le diagnostic et les propositions du Syndicat de Voirie sur le secteur.

3– Autres sujets :

- Chantier agri photovoltaïque
 - o La Société Sun Agri a proposé la visite du chantier secteur de la Chagnasse le vendredi 13 juin en présence de la société Eiffage, des exploitants et des élus.
Ce projet entrainera une contribution à l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) sur 30 ans d'un montant total de 535 909 € en versement annuel
 - 20% à la Commune (environ 3 600 €)
 - 50% à la CDC de Gémozac
 - 30% au Département
 - o Le transport scolaire sur la Commune d'une capacité de 16 enfants est maintenu il comporte 6 arrêts (Lidon, la Foy, les Boesnards, la Merletterie, chez Locquay et chez Viguiard)
 - o En raison de l'interdiction de la Préfecture le feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet a été annulé.